

Schéma de Cohérence Territoriale

P.A.D.D.

Plan d'Aménagement et de Développement Durable



*Approuvé le 18 décembre 2012
par délibération n° C2012-18 du Comité Syndical*

*Le Président,
Jean QUINTON.*



**Document approuvé
Pièce n° 2**



PROSCOT Syndicat Mixte des Pays Risle-Charentonne – réalisation : PROSCOT